

nulli ex illis qui nos presentes vident
 salutem in domino sempiternam. Et de his se de ne parijs et
 contre d'ollande. Nous avons adms le paradesse les pres de
 pndre que venons y jarmis y plusieurs villes et autres
 Lundy de redresser auqz n^{re} Camp et a resp. effet prendre
 et foris pres signalez et de qualite pour y n^{re} command
 aux pres de pndre tant a signal que de pied. Et comme a
 ne propos de est despres de romme lue a l'estat de M^{re} de camp
 qual' quel que par somme confidante. Car nous faisons que
 pour la bonne r^{on}issance que nous avons de la p^{ro}visi^{on} de
 M^{re} de camp. Et de ses sons pndre hommes et bonne
 de pndre au fait de la pndre. Nous r^{on}frans a plain de ses
 veults et vaillants. Car nous amqz les Estats de ne parijs
 Reguz d'arrhes la susdite charge et estat de M^{re} de Camp
 qual' ce que pour la bon. et r^{on}frans de qui l'at a la d^{on}nsion
 de la p^{ro}visi^{on} de d^{on}ns au bus de ne parijs et a nous se ait
 volontairement arrhes. Pour ce est de quoy nous sa bonne
 volente y resp. indrout l'approuble nous avons r^{on}frans
 establi et romme. Et d^{on}ns r^{on}frans et romme
 y nos presentes. Les fr de p^{ro}visi^{on} a l'estat et charge de
 M^{re} de Camp qual' de tous les pres de pndre tant a signal
 que de pied que nous avons desia l^{on}ve en pour nous r^{on}frans
 Lundy paradesse. Demandons r^{on}frans au foris et mandement
 r^{on}frans auqz fr de p^{ro}visi^{on} de tenir d^{on}ns et des pres
 auqz charge et estat de M^{re} de Camp qual' et y resp.
 qualite prendre et avoir regard et surp^{ro}visi^{on} de fr tous
 et quelz conques nos pres de pndre et entre d^{on}ns h^{on}ns
 et faire tenir bon ordre r^{on}frans et discipline militaire.
 Nous regard a la bonne r^{on}frans tant des. Conr^{on}frans Cap^{mes}
 r^{on}frans que soldat a ne qu'unqz fr y fr regard r^{on}frans
 bus et fidellement au d^{on}ns de sa charge faire r^{on}frans un
 mansis. Laid pres d^{on}ns en partie d^{on}ns fait pour assaillir
 unse de pndre de l^{on}ve faire r^{on}frans et assaillir des
 villes r^{on}frans en autres places selon que le temps r^{on}frans
 et la r^{on}frans le portera. Et au surplus faire tout ne
 quera unqz pndre d^{on}ns et fidel M^{re} de Camp qual'
 r^{on}frans et r^{on}frans de faire. Et r^{on}frans h^{on}ns r^{on}frans
 r^{on}frans que l^{on}ve nous baille en d^{on}ns r^{on}frans r^{on}frans
 r^{on}frans sur le r^{on}frans de fidelite que la fait r^{on}frans main
 r^{on}frans parijs et r^{on}frans de d^{on}ns r^{on}frans de r^{on}frans
 momens de flandrs la l^{on}ve. En les Estats de ne parijs

et nous luy avons accordé esmoyz Et desquels six roubles
Amoyz moyz que dit est. Il sera de mois et mois payez par
les mains du Tresorier des quoyz par en autres advenir
En quel mandons ainsi le faire. Requerrons pour tant et
ne mandons en foy non vendons et rommandons bien
et pressément a tous. Demandons Nos Connommez Capitaines
Liers et autres et autres et a tous autres nos pres de
quoyz tant a special que de pres et a tous autres en regard
de la de nos pres le sup et de payet pour M^{re} de
Camp gual romme dit est. Et de tout ne que fuyant
nosse femme sans et le leur vendons pour le bien et advenir
des affaires de la cause romme de ne paye et de ne fuyre
Luy rendre toute de ne obissance Et au surplus pres de
votre bonne adresse foy et aide et assistance. Car nous
y voulons dire Car ainsi nous plait. Et de nosse
de ne nous avons signez pres de ne non et y fait appender
nosse sans amoyz de nos amoyz. Donné a la ville de
Dordrecht le premier d'aoust 1573